

Index Egalité : pour FO l'objectif reste la suppression totale des écarts !

Ce mardi 17 septembre, le gouvernement a présenté devant les organisations syndicales et la presse les premiers résultats de l'Index Egalité des entreprises de 250 à 1000 salariés. 5200 sont concernées par ce second volet, le taux de réponse est actuellement de 68%.

Le bilan est assez proche de celui des entreprises de plus de 1000 salariés. La note moyenne est, là encore, étonnement élevée (82/100). Ce qui reste incohérent avec les 25% d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Deux indicateurs posent majoritairement problème. Dans 60% des entreprises, le top 10 des rémunérations ne compte actuellement aucune femme. Et malgré l'obligation légale, l'absence de rattrapage salarial au retour de congé maternité est encore trop souvent la règle. Par ailleurs, pour FO, l'Index Egalité comporte encore trop de facteurs d'invisibilisation des écarts (seuil de pertinence, pondération, non prise en compte de toute la rémunération ni de la totalité des salariés...).

FO souligne que les inégalités de salaires sont également liées à d'autres facteurs comme le fort taux de féminisation des CDD et des temps partiels, qu'ils soient contraints ou non. De même, les métiers à prédominance féminine restent sous valorisés. Enfin, le gel du point d'indice des fonctionnaires et le faible niveau du SMIC ont également un impact puisque les femmes y sont majoritaires. Autant d'axes d'améliorations sur lesquels il est capital d'agir.

Force Ouvrière demeure obstinément attachée à l'objectif de suppression de la totalité des écarts de rémunération. La ministre cite l'importance des « rôles modèles » pour atteindre l'égalité. Pour FO, cela ne suffit pas. Il faut également augmenter les moyens de l'inspection du travail afin de faire respecter la loi et améliorer l'Index Egalité.

FO estime indispensable de poursuivre les réunions tripartites de suivi de mise en œuvre et de faire un bilan de l'index dans le cadre du CSEP (Conseil supérieur pour l'Egalité professionnelle). Nous demandons au gouvernement de renouveler les mandats de cette instance au plus vite et d'en garantir la pérennisation après juin 2020. Au-delà de la communication, il s'agit de continuer à agir.

Contact :

Béatrice CLICQ
Secrétaire confédérale

Secteur de l'Egalité et du Développement durable

✉ [bclicq](mailto:bclicq@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.85.53

Paris, le 17 septembre 2019